

PARTICIPEZ À « Mon Moment Prévention », une consultation de prévention dédiée pour les salariés de branches professionnelles

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Dans un contexte où la prévention est essentielle pour la maîtrise des dépenses de santé, il est crucial de renforcer les actions préventives. C'est dans cette optique que nous avons lancé « **Mon Moment Prévention** », une consultation médicale de prévention dédiée aux salariés dans les branches professionnelles, accessible à tout âge.

Tenant compte des spécificités des métiers, elle met particulièrement l'accent sur trois risques de santé majeurs : **cardiovasculaire, santé mentale et ostéoarticulaire**.

« **Mon Moment Prévention** » dure environ 30 minutes, est réalisée en cabinet et est **remunérée 80 €** pour les médecins. Ce service est le fruit d'une collaboration entre Klesia, Malakoff Humanis et Harmonie Mutuelle, en partenariat avec la CSMF.

POURQUOI LES ORGANISMES COMPLÉMENTAIRES INVESTISSENT DANS LA PRÉVENTION ?

Les organismes complémentaires, acteur de la prévoyance, investissent dans des programmes de prévention pour **diminuer l'incidence des maladies graves et des arrêts de travail**. Moins de maladies et d'accidents signifient moins de dépenses pour les traitements coûteux et les indemnités, ce qui est bénéfique tant pour les entreprises que pour les salariés. Les programmes de prévention permettent d'**améliorer la qualité de vie** des salariés. En les aidant à adopter des comportements plus sains et à éviter les risques de santé, ces initiatives contribuent à un bien-être général accru.

En investissant dans la prévention, les entreprises répondent à leurs **obligations légales** et démontrent leur volonté de protéger leurs employés et de contribuer à une société plus saine.

PREMIÈRE PHASE EXPÉRIMENTALE

La première phase expérimentale de ce service, lancée en 2019 par le Groupe Klesia avec l'appui de la CSMF, a été un succès notable. Destinée initialement aux salariés du transport routier et urbain, cette phase a permis de démontrer l'intérêt et l'efficacité de la consultation de prévention. Les résultats ont montré que les salariés ayant participé à cette consultation étaient souvent éloignés du système de soins et présentaient des pathologies ou des constantes (IMC, poids, addictions, etc.) supérieures à la moyenne nationale. **92 % des assurés ont suivi les conseils de prévention, et 75 % d'entre eux ont déclaré une amélioration de leur bien-être.**



Mon Moment Prévention, offre de prévention proposée par Klesia, Malakoff Humanis et Harmonie Mutuelle

Bénéficient désormais de ce service les salariés de secteurs d'activité couverts par ces 3 assureurs.

Avantages pour les Médecins

- **Rôle Préventif** : En tant que médecin, vous jouez un rôle clé dans la réduction des risques sur trois axes principaux : cardio-métabolique, ostéoarticulaire et santé mentale.
- **Rémunération** : Chaque consultation est rémunérée 80 €.
- **Accessibilité** : Le service est ouvert à tous les salariés bénéficiaires, sans critère de sélection, quel que soit leur âge.
- **Simplicité** : Une plateforme dédiée vous permet de réaliser les consultations facilement et de générer des comptes rendus personnalisés pour les salariés.

Comment cela fonctionne en pratique ?

Les salariés qui ont accès à cette offre reçoivent de la part de leur organisme assureur un bon d'activation. Ils prennent rendez-vous sur leur plateforme dédiée.

Pour vous, médecins, c'est très simple

- **Étape 1 : Inscription** à la plateforme. Cela prend 3 minutes et requiert de :
 - **Signer la charte de bonnes pratiques.**
 - **Compléter votre profil** (N° RPPS, carte CPS, coordonnées du cabinet).
 - **Renseigner vos coordonnées bancaires pour un paiement automatique à l'issue de la consultation, par l'organisme assureur.**



<https://moment-prevention.com/medecin/introduction>

- **Étape 2 : Formation en ligne** : Une formation prédéfinie vous guide dans la réalisation des consultations, incluant des conseils de prévention et des actions de dépistage.
- **Étape 3 : Réalisation de la consultation** : Un compte rendu est automatiquement généré pour le salarié, avec possibilité d'envoi sécurisé au médecin traitant. Pas besoin de carte vitale ni d'avance de frais pour les salariés. Les consultations sont payées mensuellement aux médecins.

Mon moment prévention

Consultation médicale de prévention